

> Pharmaciens propriétaires

Ajustements – Amorce d’une thérapie médicamenteuse (code de service V)

Nous avons procédé à des ajustements dans le système de communication interactive en pharmacie (CIP) pour la facturation du service de prescription d’un médicament ou d’amorce d’une thérapie médicamenteuse (code de service V).

Depuis l’adoption des règlements découlant du projet de loi 31, lors de l’amorce d’une thérapie pour la cessation tabagique, en plus des thérapies de remplacement de la nicotine (code d’intervention HE), vous pouvez amorcer deux autres types de traitement : bupropion et varénicline.

Au 25 janvier 2021, il était possible de facturer uniquement lors de l’amorce pour les thérapies de remplacement de la nicotine, et ce, seulement une fois par période de 365 jours pour une même personne assurée :

- le code de service V;
- le service de prescription d’un médicament ou l’amorce d’une thérapie médicamenteuse (type de service B);
- la cessation tabagique (code d’intervention HE).

À compter du **17 février 2021**, 2 nouveaux codes d’intervention sont disponibles pour permettre la facturation du bupropion et de la varénicline. Ces codes peuvent être utilisés rétroactivement au 25 janvier 2021.

Code d’intervention	Libellé
HT	La cessation tabagique (bupropion)
HU	La cessation tabagique (varénicline)
HE	La cessation tabagique (nicotine)

Validation pour les deux nouveaux codes d’intervention

Code	Libellé du message	Mesure
R1	Maximum annuel dépassé, NCE *****	Le paiement est limité à une seule réclamation dans une même année, pour la même personne assurée, à la même pharmacie pour chacun des codes indépendamment (HE, HU et HT).
NN	Service et code d’intervention incompatibles	Sur la demande de paiement, ajouter le code d’intervention ou d’exception correspondant au service de prescription d’un médicament ou d’amorce d’une thérapie médicamenteuse.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires
Développeurs de logiciels – Pharmacie

Site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 
Avant de nous téléphoner, consultez les flash-infos au
www.ramq.gouv.qc.ca/flash-infos.

Téléphone

Québec 418 780-4208
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d’ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)